



Convention on Cluster Munitions (CCM)

CCM Intersessionals 16.-19. April 2012

Implementation Support Unit

Genève, le 19 avril 2012

S.E. Alexandre Fasel, Représentant permanent de la Suisse
auprès de la Conférence du désarmement

Monsieur le Coordinateur,

Je désire m'exprimer sur la question de la création de l'unité d'appui à la mise en œuvre en commençant par remercier la présidente et son équipe pour leur excellente préparation, leur travail solide, transparent et inclusif.

La Suisse pense que l'établissement d'une unité d'appui est très important, l'expérience d'autres conventions nous l'enseigne. Nous avons déjà pris la décision à Beyrouth de créer une unité petite, efficace, avec un modèle de financement durable, qui sera basée ici à Genève au Centre international du déminage humanitaire et qui répondra à un certain nombre de critères tels que *l'indépendance, l'appropriation par les États parties, la redevabilité aux États parties, la durabilité et la prédictibilité*. Je pense que c'est un objectif légitime que nous avons ici et un objectif commun. Mais nous devons nous donner les moyens pour atteindre cet objectif. Et dans ce contexte, la méthode de financement préférée de la Suisse serait celle de contributions obligatoires, car nous pensons que c'est avec une telle méthode que nous aurons le plus de chances de mettre en œuvre les principes que nous avons édictés à Beyrouth.

Cependant, nous voyons le modèle hybride présenté par la présidente comme un compromis possible et intéressant. C'est un modèle qui est certainement extrêmement flexible, un modèle qui permet de réduire les contributions obligatoires au strict minimum et de les compléter par des contributions en nature ou des contributions volontaires. La Suisse va offrir l'hébergement de l'unité et contribuer ainsi à baisser les coûts pour l'ensemble des États parties d'une façon très considérable. Nous espérons que cela pourra encourager d'autres contributions volontaires.

Mais nous constatons qu'il n'y a pas encore un consensus et que nous devons continuer nos consultations en vue d'Oslo. En effet, il est difficilement imaginable pour nous que nous n'aboutissions pas à Oslo à une solution satisfaisante pour nous tous sur ce point.

Permettez-moi, en vue des travaux et des consultations que nous devons encore avoir d'ici à Oslo, d'émettre quelques remarques :

- L'unité d'appui doit être petite, mais elle doit être durable. Je veux dire par là que ses coûts, les chiffres, peuvent changer, mais le principe doit rester. Nous avons donc besoin d'une certaine composante de contributions obligatoires. Autrement, nous ne serons pas en mesure de créer une unité d'appui qui puisse déployer des efforts concrets sur le terrain et qui puisse engager les collaborateurs dont elle a besoin.
- Je pense qu'en tant que communauté d'États parties nous devrions être une « *learning organisation* », donc être à même de tirer des enseignements de ce que nous voyons dans d'autres situations, dans d'autres conventions. Et nous voyons par exemple que pour ce qui est de l'unité d'appui de la convention d'Ottawa, qui est entièrement basée sur des contributions volontaires, nous manquons cruellement de fonds. Ce modèle est donc labile et à terme ne peut pas fonctionner. Car nous ne pouvons pas espérer qu'un certain nombre d'États assument l'ensemble de la charge. Nous ne pouvons dès lors pas partir sur cette base-là. C'est l'enseignement que nous tirons de cet exemple.
- Les difficultés que nous rencontrons maintenant dans nos discussions ont un contexte bien réel, celui de la *crise globale économique et financière* qui nous pose devant de grandes difficultés. Mais nous devons aussi mettre en perspective ce contexte spécifique par rapport à un principe qui nous unit ici au sein de cette convention, le principe de la solidarité: C'est un élément qui reste extrêmement important. Les pays affectés sont ceux qui ont besoin de cette solidarité pour pouvoir mettre en œuvre leurs obligations et ce sont ces pays-là qui ont besoin d'une unité d'appui à la mise en œuvre. Un autre enseignement que nous tirons de nos expériences précédentes est que l'unité d'appui doit intervenir tôt dans la mise en œuvre d'une convention.

- Nous devons donc continuer à travailler comme l'a dit Madame la présidente pour trouver une entente, probablement sur la base d'un *modèle hybride* contenant une composante de contributions obligatoires qui peut être réduite le plus possible. Une composante obligatoire qu'on pourrait imaginer modulable en faveur des pays, qui pour des raisons constitutionnelles ne sont pas en mesure d'assumer des contributions obligatoires. Ces pays pourraient alors faire la déclaration politique, accompagnée par un contrat avec l'unité d'appui, de remplacer de telles contributions obligatoires par des contributions volontaires sur un certain nombre d'années. Je pense que nous avons tous la volonté d'affronter les problèmes qui nous séparent encore sur le point du financement de l'unité d'appui et je me réjouis de poursuivre ce débat avec vous.

Merci pour votre attention.